

Séance du Conseil Communal n° 2016/5 du 18.07.2016

Présences :

Le bourgmestre Marc LIES

les échevins Ali THULL, Diane ADEHM, Robert LEVEN

les conseillers Georges BECK, Martine BRACKE-WANDERSCHIED, Robert FEYDER,
Romain JUNCKER, Claude LAMBERTY, Michèle LOUIS, Roland TEX, Jean
THEIS, Guy WESTER

Excusée : Patricia MAHASSEN-ZUCCOLI, Rita VELAZQUEZ

Point 1

Approbation de projets de construction :

a) Transformation du hall du service de régie à Fentange ;

Unaniment les conseillers ont approuvé le projet relatif à la transformation du hall du service de régie à Fentange. Les travaux ont pour but d'améliorer respectivement d'optimiser le rendement des services d'entretien et de créer davantage de surface de stockage de matériel.

Le devis estimatif s'élève à 450.000 €

b) Construction d'un centre culturel à Hesperange – devis supplémentaire ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé un devis supplémentaire de l'ordre de 2'465'000.00 € pour achever les travaux de construction du nouveau bâtiment multifonctionnel à Hesperange

c) Construction de la nouvelle maison relais « Heesprénger » à Hesperange

Unaniment les conseillers ont approuvé le projet relatif à la construction d'une nouvelle maison relais « Heesprénger » à Hesperange, rue Gaessel.. La construction comprendra notamment 17 salles multifonctionnelles, cantine, bureaux et places de stationnement. Le devis du projet s'élève à 5.883.304,27 €

Point 2

Propriétés immobilières :

a) Approbation de compromis ;

Unaniment les conseillers ont approuvé un compromis entre la société « Les Charmes sarl » (vendeur) et la commune de Hesperange portant sur la vente d'un terrain de 17,73 ares Alzingen au lieu-dit Rothweit. Le terrain sert depuis 2007 de bassin de rétention des eaux de surface des terrains agricoles se trouvant en amont du lieu-dit Rothweit

b) approbation de contrats de bail

Unaniment les conseillers ont approuvé les contrats de bail suivants :

Un contrat de bail entre la commune de Hesperange et Leila Benkhedim portant sur la location d'une maison unifamiliale à Hesperange, 6, rue de Bettembourg valable jusqu'au 31.05.2017.

Un contrat de bail entre la commune de Hesperange et Marc Feyder valable trois ans portant sur la mise à disposition d'un terrain de 67,20 ares à Fentange au lieu-dit « Um Biwingerweg »

Un avenant à un contrat de bail entre la commune de Hesperange et Nilton José Gomes Almeida&Luisa Fortes Nascimento portant sur le renouvellement du contrat de bail pour la location d'un logement à Alzingen, 459, rte de Thionville pour une année

Un avenant à un contrat de bail entre la commune de Hesperange et Fernando Ferreira Da Silva portant sur le renouvellement du contrat de bail pour la location d'un logement à Fentange, 20, rue Armand Rausch pour une période de trois mois

Point 3

Approbation de conventions

Unaniment les conseillers ont approuvé les conventions suivantes :

Une convention entre la commune de Hesperange et les propriétaires de terrain au lieu-dit Rothweit à Alzingen relative à la mise en œuvre du PAP Rothweit à Alzingen

Une convention de remembrement urbain portant sur le PAP Rothweit II. Il s'agit d'un ensemble de parcelles sis à Alzingen délimité au sud par les rues « de Syren » et « Parc Rothweit », au nord par les habitations des rues « Roger Wercollier » et « Abbé Edouard Garnich », à l'est par les prés des lieux-dits « Beim Weiherchen » et « auf der Teifgraecht » et à l'ouest par la route de Thionville.

Point 4

Enseignement musical :

a) Approbation d'une convention

Une convention entre l'Administration Communale de Hesperange et l'Union Grand-Duc Adolphe a été approuvée à l'unanimité des voix par les conseillers communaux. Cette convention porte sur l'organisation de l'Ecole de Musique et fixe les différentes modalités concernant le fonctionnement des cours de musique. L'organisation et la direction des cours sont prises en charge par Olivier Gravier. Le coût total des frais des cours de musique de la commune de Hesperange pour l'année scolaire 2016/2017 s'élève à 826.990,21 €

Ce montant se compose comme suit :

186.331,59 € pour les cours collectifs

73.612,48 € pour les heures administratives et le piano d'accompagnement

567.046,14 € pour les cours individuels

b) Organisation scolaire

Les élèves de l'Ecole de Musique de la commune de Hesperange sont inscrits pour l'année 2016/2017 au cours suivants :

Cours collectifs :

Formation musicale (solfège) : 260

Cours individuels :

Formation instrumentale/vocale : 234

Musique d'ensemble Total : 42

L'Etat a attribué un subside de l'ordre de 272.244 € pour l'année scolaire 2014/2015 à la commune ce qui correspond à 40,35 % du montant engagé par la commune auprès de l'Ecole de Musique UGDA. L'organisation scolaire de l'Ecole de Musique pour 2016/2017 a été approuvée à l'unanimité des voix par le conseil communal

Point 5

Finances :

a) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2015 ;

Unaniment les conseillers ont approuvé l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2015 de l'ordre de 7183,85 €

b) Plan pluriannuel de financement – mise à jour - communication ;

Unaniment les conseillers ont approuvé une mise à jour du plan pluriannuel de financement (jusqu'en 2019)

c) Approbation de titres de recettes

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les titres de recette suivants :

Subvention de l'Etat dans le cadre du pacte logement	443.812,50 €
Loyers et charges de terrain – location chasse	2.220,11 €
Remboursement (décompte) CIPA	136.793,92 €
Vente de bois	26.972,02 €
Ventes d'outillages	152 €
Participation du SEBES aux frais de raccordement bassin Itzig	127.965,26 €
Vente de bois	1.653,06 €

Point 6

Syndicats de communes - modification des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables pour les communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen (SIDOR) ;

Unaniment les conseillers ont approuvé une modification des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables pour les communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen (SIDOR)

Point 7

Règlement général de la circulation - modifications à durée déterminée

Unanimement les conseillers ont approuvé les modifications à durée déterminée du règlement général de la circulation suivantes :

Fentange

Rue de Bettembourg

DU 06.07.2016 AU 27.07.2016 : stationnement interdit du côté pair entre les maisons no 52 à 60

Du 18.07.2016 au 29.07.2016 : Accès interdit aux piétons sur le trottoir du côté pair entre les maisons 28 et 38

stationnement interdit - entre les maisons numéros 28 et 38, sur toute la longueur
signaux colorés lumineux - entre les maisons numéros 28 et 38 de 09.00 heures à 16.00 heures

rue de Gasperich

signaux colorés lumineux - à l'intersection avec la rue de Bettembourg (CR159)

Howald

Rue de l'Ecole

Stationnement interdit du 18.07.2016 jusqu'au 29.07.2016 entre 13h00 et 18h30

Hesperange

Rue du Stade 2000

Stationnement interdit sur le parking

Fentange

Rue des Chevaliers

Stationnement interdit devant les maisons 1 à 25

Point 8

Services de taxi :

a) Abrogation du règlement communal du 4 juin 1999 sur les services de taxi ;

Vu la loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis les conseillers ont à l'unanimité des voix décidé d'abroger le règlement communal du 4 juin 1999 sur les services de taxi avec effet au 1^{er} septembre 2016

b) Abrogation du règlement-taxe modifié du 8 décembre 1997 sur les services de taxi ;

Vu la loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis les conseillers ont, à l'unanimité des voix, décidé d'abroger le règlement-taxe du 27 février 1997 sur les services de taxi, tel qu'il a été modifié le 25 juillet 2003 avec effet au 1^{er} septembre 2016

c) Modifications à durée indéterminée du règlement général de la circulation ;

Vu la loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis, les conseillers ont, à l'unanimité des voix, décidé de modifier le règlement général de circulation en vue de fixer les nouvelles dispositions relatives au mode de stationnement de ces derniers

Point 9

Questions émanant d'un conseiller

Marthy Bracke

Marthy Bracke a demandé au Collège Echevinal si l'installation d'un « Bicherschaf » sur le territoire de la commune pourrait être envisagée ? Le principe de cette armoire est assez simple. En premier lieu il faut désigner un responsable de l'initiative. Cette personne doit avoir quelques connaissances en matière de lectures. Les personnes qui possèdent des livres dont ils n'ont plus besoin les remettent au responsable qui sélectionne les livres en bon état et de bonne qualité, appose un tampon et un autocollant (pour éviter que ces livres puissent être vendus sur des marchés aux puces) et range les livres dans l'armoire. Ensuite les personnes intéressées peuvent se servir dans l'armoire selon le principe : « Bréng eent, huel eent, lies eent ». Le responsable doit veiller à ce que les nouveaux dépôts soient contrôlés et tamponnés et ranger en cas de désordre.

Marc Lies lui a confirmé la mise en place prochaine d'un « Bicherschaf » devant la mairie à Hesperange